



Département du HAUT-RHIN

Commune D'ALTKIRCH

**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal**

Plan des annexes - 1/3500e

Légende

-  Limites intercommunales
-  Limites communales
-  Secteur concerné par la Taxe d'aménagement renforcée (7%)



*Par délibération en date du 28 novembre 2011, la commune a décidé d'instituer une
taxe d'aménagement au taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.*

VB Process – société de la marque Territoire+

Mail : thibaud.debarn@territoire-plus.fr

Tel : 06 88 04 08 85

